

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

RETIRED AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CS1933

présenté par
Mme Cristol, rapporteure thématique

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer à la deuxième occurrence des mots :

« la personne »

les mots :

« celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.